

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du mardi 20 septembre 2011.

L'an deux mil onze et à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 14 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M. BROCH Gilbert, M CHARLES Christian, M. DUCHESNE Bernard, M.LEGOUX Jean-Bernard, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mme TROUSSEL Madeleine, M LÜDI Jacky.

**Absents** : Mme DUMONT Francine pouvoir à M. LÜDI Jacky, Melle POULAIN Adeline pouvoir à M.LEGOUX Jean-Bernard.

M LÉPÉE Eric.

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **I) ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par la société KGMAT en vue d'acquérir des panneaux de signalisation routière suite aux travaux de voirie réalisés au hameau de Charentois, des accessoires nécessaires à leur pose ainsi que 10 panneaux polypropylène « accès formellement interdit » destinés à l'ancienne carrière du Mont-Télégraphe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir la proposition de la société KGMAT pour un coût total HT de 599.15 € soit un montant TTC de 716.58 euros.

### **II) ACHAT DE POUBELLES EXTERIEURES :**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal un devis établi par la société KGMAT pour l'achat de deux poubelles extérieures destinées à l'aire de pique-nique du Pont de Millery ainsi qu'à celle du pâtis de Charentois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité des membres présents ledit devis pour un montant total HT de 447.02 euros soit 534.64 euros TTC.

### **III) CHOIX DU GEOMETRE POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AU MONT-TELEGRAPHE :**

Le Conseil municipal étudie les trois devis réceptionnés.

Chacun d'eux est composé d'une tranche ferme (relevé topographique) et d'une tranche optionnelle (délimitation de la parcelle ISDI).

- SARL Jacques VUILLEMENOT à Beaune ; tranche ferme : 4 724.20 euros TTC, tranche conditionnelle : 1 196.00 euros TTC, soit un total de 5 920.20 euros TTC.

- S@T-INFO à Chalon sur Saône ; tranche ferme : 12 390.56 euros TTC, tranche conditionnelle : 2 744.82 euros TTC soit un total de 15 135.38 euros TTC.

- M. François DUCLOUX, géomètre à Dijon ; tranche ferme : 3 241.16 euros TTC, tranche conditionnelle : 2 116.92 euros TTC soit un total de 5 358.08 euros TTC.

Après avoir pris connaissance de la lettre de consultation, et conformément à la clause qui stipule, « après classement des offres conformément au critère « prix le plus bas », l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de M. François DUCLOUX pour un coût total HT de 4 480.00 euros soit 5 358.08 euros TTC.

#### **IV) PANNEAU PUBLICITAIRE « INTERMARCHE » Á PONT DE CHEVIGNY :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un panneau publicitaire « Intermarché » a été implanté sur le territoire de la commune au hameau de Pont de Chevigny.

Renseignements pris auprès du Directeur de ladite enseigne, il s'avère que cette implantation a été réalisée par erreur. Le Directeur propose deux solutions à la municipalité :

- retirer le panneau.
- accorder une remise annuelle de 200 euros à la commune lors des achats à l'occasion des festivités du 14 juillet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de retenir la seconde proposition à savoir une remise annuelle de 200 euros.

#### **V) TRAVAUX VOIERIE 2012 :**

Suite à la demande de programmation des travaux de voirie 2012 par la Communauté de Communes du Sinémurien, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire les opérations ci-dessous au programme de travaux 2012 :

- Charentois : réfection affaissements rue de l'Armançon. (projet retiré pour 2011).
- VC 206 : entre Ménétreux et Millery : purge dans virage à gauche et décaissement du talus.
- Ménétreux : (RD 9E) mise en sécurité par pose de coussins berlinois entre les numéros 10 bis route de Genay et 6 bis place de l'Orme ainsi que création de chicanes à hauteur du pâtis communal.

Il est entendu qu'il s'agit là d'une première phase. A réception des études et estimations établies par la DDT de Montbard, le Conseil municipal indiquera les opérations qu'il retiendra définitivement.

Pour rappel, les travaux sur les routes départementales ne sont plus estimés par la DDT.

#### **VI) France BOIS FORET : APPEL Á COTISATION 2011 :**

Un appel à cotisation de France Bois Forêt pour l'année 2011 a été adressé à la mairie pour un montant de 16.00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de régler cette cotisation.

#### **VII) TARIF DE VENTE DES GRUMES RESULTANT DES AFFOUAGES 2010 :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer la vente des grumes aux habitants de la commune au prix de 23.00 euros le m<sup>3</sup>.

#### **VIII) SICECO : ADHESION 2011 :**

Le Maire donne lecture d'un courrier du SICECO rappelant que par délibération du 25 juin 2008, le Comité syndical a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle du SICECO à 0.11 euro par habitant. En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'honorer le titre de recettes émis par le SICECO pour un montant total de 42.35 euros.

#### **Informations diverses :**

- **CODERST** : Echanges entre les Maires de Vic-de-Chassenay et Millery et Madame la Préfète de Région.
- **Peinture au sol à Charentois** suite aux travaux de voirie : le Maire remercie la municipalité de Semur ainsi que les services techniques (seule la peinture est à la charge de la commune de Millery).
- **L'Echo des communes** : un guide permettant de mettre en valeur l'identité de chaque commune de Côte d'Or sera réalisé en fin d'année puis, par la suite, sur le site internet. La commune de Millery y figurera.
- **Ménage de la mairie** : Mme Sandra Lucand assure le remplacement de Melle Coralie Noël, suite à son départ.
- **Modification des horaires de la ligne régulière n° 70** afin d'améliorer les correspondances avec la ligne TGV qui dessert Montbard.
- **SIRTAVA** : rapport d'activité 2010.
- **SICECO** : compte rendu de la réunion du 25 mai 2011.
- **Réunions d'information** organisées par l'Espace Socioculturel du Mail ouvertes au public, l'une concernant les risques dus au monoxyde de carbone (18h et 20h30), l'autre une information sur l'eau (19h à 20h) jeudi 29 septembre à Semur ,salle Viollet le Duc.

- **CCS** : compte rendu de la commission n°6.
- **Eau Seine Normandie** : document expliquant comment et par qui les redevances sont décidées, qui a payé quoi et ce qu'elles ont permis de réaliser en 2010.
- **Réseau de Santé de Haute Côte d'Or** : un service gratuit et personnalisé pour améliorer le maintien à domicile des personnes âgées : Espace Socioculturel du Bassin de Semur en Auxois , 1 avenue Pasteur à Semur. Tel : 03.80.97.23.90
- Conseil général : **guide horaire TRANSCO 2011/2012**, disponible en mairie ou sur le site internet [www.mobigo-bourgogne.eu](http://www.mobigo-bourgogne.eu)
- **SICECO** : nouvelle relance auprès de son Président qui avait proposé l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public à Ménetreux pour un coût acceptable.
- **CCAS de Montbard** : financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- **Méga-décharge** : demande de convocation en urgence de la CLIS afin qu'il soit constaté le non respect de plusieurs exigences de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2007.
- Vide-greniers de l'ASPA : le Maire s'associe à M. Richard Racine, Président de l'ASPA pour exprimer ses remerciements très sincères aux habitants de Charentois pour l'accueil enthousiaste qu'ils ont une nouvelle fois manifesté. Ce quatrième vide-greniers, dont les recettes levées permettront de conforter le financement du contentieux que l'ASPA a engagé en vue de la fermeture de la Méga-décharge, a remporté un très vif succès.

#### **Courriers divers :**

- Club Nautique Semurois.
- Association Louis Conlombant.
- M. Roland Toffoli.
- M. François Rebsamen, Sénateur de la Côte d'Or.
- M. Richard RACINE : Président de l'ASPA.

*Séance levée à 23h30.*